

**DECLARATION DU CNDH A L'OCCASION DE LA JOURNEE  
INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE LA VIOLENCE  
A L'EGARD DES FEMMES  
25 Novembre 2024**

Adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies et entrée en vigueur en 1981, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) est le traité international qui vise l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes. Ce texte vient reconnaître et réaffirmer les droits de la femme comme étant des droits fondamentaux dont le respect permet aux femmes de jouir de tous leurs droits fondamentaux à l'instar des hommes.

La Côte d'Ivoire a ratifié ledit traité le 18 décembre 1995 et a entrepris de domestiquer cet important texte dans son ordonnancement juridique interne pour promouvoir, protéger et défendre les droits de la femme.

L'instauration le 25 novembre de chaque année par l'Assemblée Générale des Nations-Unies de la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », en 1999, a véritablement permis aux Etats d'accentuer les actions pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il s'agit, à travers la commémoration de cette journée, de reconnaître les progrès accomplis et les défis à relever pour garantir un environnement protecteur de la femme contre les violences et le respect des droits de la femme en tant qu'être humain.

La Côte d'Ivoire, à travers sa Constitution a réaffirmé son attachement à l'égalité homme-femme et entrepris plusieurs réformes juridiques conformément à sa vision et au respect de ses engagements nationaux, notamment le Code pénal de 2019 modifié par la loi N°2021-893 du 21 décembre 2021, le Code de procédure pénale loi N°2018-975 du 27 décembre 2018, et la loi N° 2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage entre autres, la loi N°2019-572 du 26 juin 2019 sur la minorité, la loi N°2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques.

Le thème de cette année 2024 qui est : «**TOUS UNIS ! Investir pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles ! #PAS D'EXCUSE** », rappelle l'importance cruciale de renforcer les actions pour l'élimination des violences à l'égard de la femme.

Outre les réformes juridiques, plusieurs structures ont été mises en place pour contribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces efforts sans cesse déployés par l'état ont permis d'obtenir des résultats qui, aujourd'hui, permettent



à la Côte d'Ivoire d'occuper le premier rang au niveau africain en matière de genre selon le récent rapport SIGI publié par l'OCDE.

Le CNDH encourage l'Etat de Côte d'Ivoire pour les progrès accomplis en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Toutefois, les statistiques 2023 du Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfant et celles du CNDH, démontrent que les violences continuent d'être commises partout sur le territoire ivoirien. Ces violences ayant pour cause pour la plupart du temps, les pratiques socio-culturelles néfastes, la résistance au changement, il appartient aux acteurs nationaux, étatiques et la société civile d'intensifier les activités de sensibilisation des populations sur les violences faites aux femmes afin de contribuer à une meilleure protection des femmes contre les violences.

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), conformément à son mandat, recommande à l'Etat de :

- Accroître le fonds de l'assistance judiciaire pour la prise en charge judiciaire des dossiers des survivantes de violences pendants devant les tribunaux;
- Intensifier les campagnes de sensibilisation aux populations sur les violences faites aux femmes ;
- Susciter l'intérêt des hommes à contribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, le CNDH en tant qu'institution en charge de promouvoir, de protéger et de défendre les droits de l'homme, poursuit ses actions en faveur de la promotion, de la protection et de la défense des femmes contre toutes les violences faites aux femmes, et réaffirme sa disponibilité à accompagner tous les efforts visant à garantir un meilleur respect des droits de la femme.

Fait à Abidjan, le 24 Novembre 2024

La Présidente



Namizata SANGARE

